

Groupe de travail « Handi »

Composition du G.T.H.: Jacky BLANC, juge Agility, responsable du groupe, Isabelle KERFURIC, licenciée Handi classe 3, membre.

Ordre du jour :

- 1. Point des licences HANDI 2015
- 2. Certificat médical

1. Point des licences 2015 :

A ce jour nous constatons une diminution des demandes de licences pour des chiens conduits par un Handi. Je pense que des demandes sont encore en cours dans les clubs ou que certaines ne sont pas passées par le responsable GTH sans que le CTR ne le remarque.

	2013	2014	2015
H1	6	8	5
H2	0	0	0
H3	33	44	41
H4	22	20	7
H5	3	4	4

2. Certificat médical :

Il est important que les CTR transmettent aux clubs ce qui suit, car je suis dans l'obligation de retourner aux clubs de nombreux certificats médicaux qui ne sont pas correctement complétés :

ANNEE : Très souvent oubliée

Nom, Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

.....

Aptitude à pratiquer l'agility, l'obérythmée ou tout autres disciplines de la commission national d'éducation et d'activités cynophiles(CNEAC) :

.....S'il n'y a rien de marqué ici comment savoir si la personne est apte et pour quelle discipline ?

Adaptation spécifique personnel :

- Utilisation d'un véhicule à moteur (fauteuil roulant électrique, scooter, traction avec batterie...).
- Utilisation d'un véhicule manuel (fauteuil roulant manuel).
- Utilisation de béquilles, déambulateur....
- Troubles de la mobilité (déplacement du conducteur <2m/sec), sans nécessité d'utiliser un matériel technique spécifique.
- Troubles de la mobilité (déplacement du conducteur >2m/sec), sans nécessité d'utiliser un matériel technique spécifique.
- Utilisation d'une canne occasionnellement
- Autre : précisez _____
- Pas de besoin particulier

Il faut cocher une ou plusieurs des adaptations spécifiques, notamment pour les troubles de la mobilité où la vitesse de déplacement du conducteur est importante pour définir la classe 3 ou 4.

Fait à, le

Signature et cachet du Médecin :

RAPPEL : le certificat médical est à renouveler tous les ans.